

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Le Centre Communal d'Action Sociale constitue un établissement public administratif disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de la commune. À ce titre, il dispose d'une autonomie administrative et financière et vote son budget indépendamment de celui de la commune.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les règles relatives à l'élaboration et au vote du budget s'appliquent également au CCAS.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire. Ce débat doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire, communiqué aux administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le présent rapport vise ainsi à présenter :

- ✓ La situation financière du CCAS,
- ✓ Les évolutions constatées au cours des derniers exercices.
- ✓ Les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2026.

Le CCAS applique l'Instruction budgétaire et comptable M57.

## Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement\* avec prévisions budgétaires 2026 :

	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Total recettes réelles de fonctionnement	50 302 €	54 531 €	57 181 €	67 594 €	42 489 €	42 617 €	60 978 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	28 428 €	33 714 €	43 917 €	45 044 €	41 061 €	44 251 €	60 978 €
<b>RESULTATS</b>	<b>21 874 €</b>	<b>20 817 €</b>	<b>13 264 €</b>	<b>22 550 €</b>	<b>1 428 €</b>	<b>-1 634 €</b>	<b>0 €</b>

Le CCAS présente des résultats (aussi appelés « Epargne Brute ») excédentaires jusqu'en 2024.

L'épargne brute n'est pas un indicateur déterminant pour l'analyse financière d'un CCAS dans la mesure où son budget est majoritairement financé par la subvention communale. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par l'ajustement de cette participation.

Il convient d'ajuster les dépenses aux recettes prévues et/ou de demander la révision de la subvention d'équilibre communale si cela se révèle nécessaire.

### **Résultat 2025 :**

Le résultat de l'exercice 2025 pour le CCAS est déficitaire pour un montant de 1 634.16 € Cela signifie que les dépenses sont supérieures aux recettes.

Il vient donc en déduction du résultat antérieur reporté 2024 de 23 977.84 €.

L'excédent de fonctionnement 2025 cumulé est de **22 343.68 €**.

### **Les dépenses prévisionnelles 2026 :**

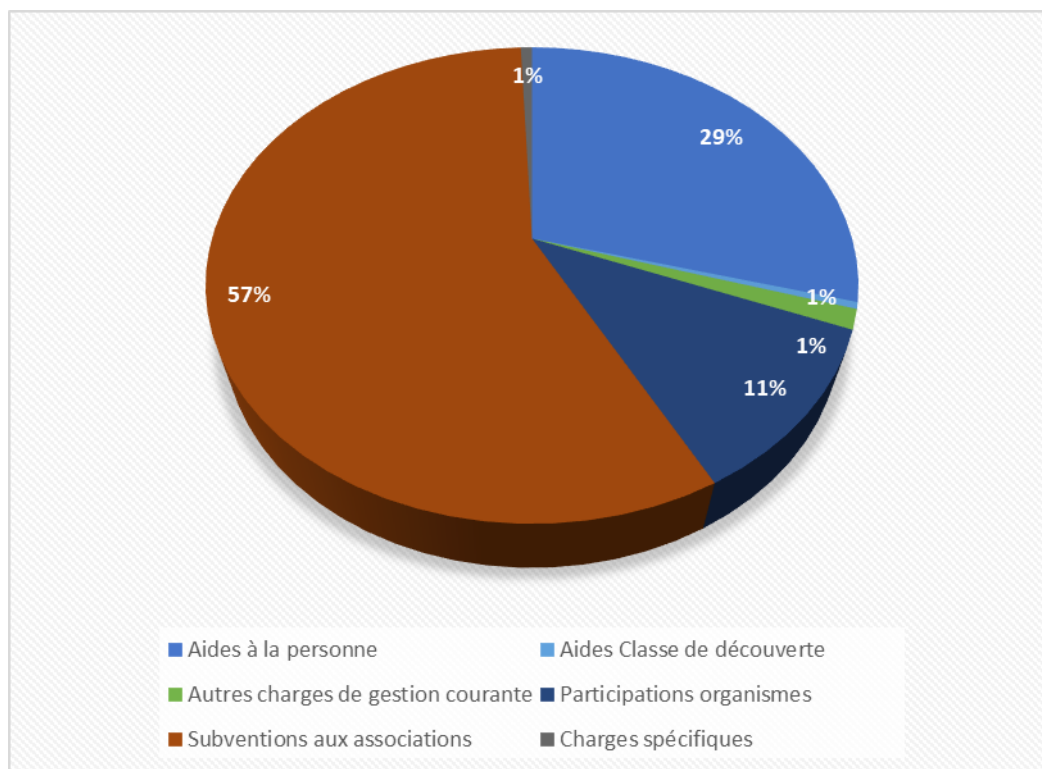
Le poste des dépenses le plus important du CCAS est celui des « subventions accordées aux associations » qui représente pour 2026 43 % des dépenses de fonctionnement (25 600 €).

Il est à noter que l'association subventionnée doit présenter un caractère social et agir directement sur la commune.

\* Le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement.

L'évolution des dépenses est complexe à évaluer au vu de sa dépendance à la situation sociale des administrés de la commune. C'est pour cela que les prévisions budgétaires sont supérieures au réalisé des années antérieures.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :



### **Les recettes prévisionnelles 2026 :**

Concernant les recettes, comme précisé plus en amont, elles proviennent essentiellement de la subvention d'équilibre allouée par la Commune.

Celle-ci s'élève à 31 500 €.

Les autres recettes proviennent des ventes de concessions (1/3 du montant), de la participation des communes extérieures au titre de l'épicerie solidaire, des quêtes de mariage ainsi que du report de l'excédent antérieur cumulé.

## **Orientations budgétaires 2026 :**

Les orientations budgétaires concernant l'année 2026 reposent sur le maintien des aides déjà en place en faveur des administrés rencontrant des difficultés notamment financières.

L'étude de la mise en place de nouvelles aides va se poursuivre.

La prévision budgétaire les intègre pour potentiellement les mettre en place dès 2026.